

## Le Registre des personnes fragiles isolées

L'épisode caniculaire de l'été 2003 a mis en évidence l'isolement et la grande vulnérabilité d'un nombre important de personnes âgées.

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grands froids, épidémie, etc.), la loi du 30 juin 2004 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> septembre 2004, instaurent dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental (PAUD).

Déclenché par le Préfet, il vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

A ce titre, le Maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées, et de tenir à jour tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel.

Le Maire d'Ajaccio a confié au Centre Communal d'Action Sociale, pour sa compétence de proximité auprès de la population âgée Ajaccienne, la gestion de ce registre.

Le R.G.S. (Relais Gérontologique Social) est chargé de cette mission.

***Chaque démarche d'inscription basée sur le volontariat, est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.***

### Qui peut figurer sur le Registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées, en invalidité.

### Qui peut s'inscrire sur le Registre ?

- La personne elle-même
- Son représentant légal,
- Un tiers (ami ou proche, médecin, services d'aide ou personne intervenante).

### Comment s'inscrire sur le Registre ?

Plusieurs possibilités sont offertes aux personnes résidant sur la commune d'Ajaccio :

Par téléphone, mail ou courrier aux coordonnées suivantes :

#### **RGS- Maison des aînés**

Cité Grossetti 20 000 Ajaccio

Tél. :04 95 25 13 46 mail : f.moulinas@ville-ajaccio.fr

- **En téléchargeant la demande d'inscription sur le site internet [www.ajaccio.fr](http://www.ajaccio.fr)**

Un accusé de réception de l'enregistrement sur le Registre vous sera adressé.

Toute confidentialité est garantie. La gestion du Registre est destinée aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental.

Les personnes figurant sur le Registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant.

**Pour toute demande d'inscription ou pour plus d'informations :**

**Relais Gérontologique Social**

Maison des Aînés

Cité Grossetti

20 000 AJACCIO



**Centre Communal d'Action Sociale  
de la Ville d'Ajaccio**

[www.ajaccio.fr](http://www.ajaccio.fr)

**Un numéro d'appel unique**

**04.95.25.13.46**

**CCAS DE LA VILLE D'AJACCIO**

**3 rue sœur Alphonse**

**BP 174**

**20178 Ajaccio cedex**

**Le Registre des Personnes  
Fragiles Isolées**